

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 AVRIL 2011**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE OU ECHUES AU
COURS DE L'EXERCICE 2010**

Le tableau ci-dessous résume les résolutions adoptées en Assemblée Générale Mixte autorisant le Conseil d'Administration à augmenter ou réduire le capital et indique l'utilisation faite par le Conseil au cours de l'exercice 2010 :

Objet	Validité	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2010
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées	AGM 29 avril 2005 11ème résolution Durée : 5 ans Echéance : 28 avril 2010	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
Autorisation d'acheter des actions de la Société	AGO du 30 avril 2009 14ème résolution Durée : 18 mois Echéance : 29 octobre 2011*	10 % du capital	0,09%
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGE du 30 avril 2009 15ème résolution Durée : 26 mois Echéance : 29 juin 2011	Nominal : 37,5 M€ (1) 2,5 milliards d'euros pour les valeurs représentatives de titres de créances donnant accès au capital (2)	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGE du 30 avril 2009 16ème résolution Durée : 26 mois Echéance : 29 juin 2011	Nominal : 12 M€ (1) 2,5 milliards d'euros pour les valeurs représentatives de titres de créances donnant accès au capital (2)	Néant
Augmentation de capital au profit des adhérents à un PEE	AGE du 30 avril 2009 17ème résolution Durée : 26 mois Echéance : 29 juin 2011*	2% du capital	Néant
Attribution d'actions de performance au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des autres entités qui lui sont liées	AGE du 30 avril 2009 18ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 29 avril 2011*	1 % du capital	0,09%
Attribution d'actions de performance au profit du Président-Directeur Général de la Société, mandataire social de la Société	AGE du 30 avril 2009 19ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 29 avril 2011*	0,03 % du capital	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des autres entités qui lui sont liées	AGE du 30 avril 2009 20ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 29 avril 2011*	1 % du capital	0,9%
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit du Président-Directeur Général, mandataire social de la Société	AGE du 30 avril 2009 21ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 29 avril 2011*	0,10 % du capital	0,1%
Autorisation d'acheter des actions de la Société	AGO du 29 avril 2010 11ème résolution Durée : 18 mois Echéance : 28 octobre 2012	10 % du capital	0,4%
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées	AGE du 29 avril 2010 12ème résolution Durée : 5 ans Echéance : 28 avril 2015	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
Attribution d'actions de performance au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des autres entités qui lui sont liées	AGE du 29 avril 2010 13ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 28 avril 2012	0,9 % du capital	0,8%
Attribution d'actions de performance au profit du Président-Directeur Général de la Société, mandataire social de la Société	AGE du 29 avril 2010 14ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 28 avril 2012	0,03 % du capital	0,03%
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des autres entités qui lui sont liées	AGE du 29 avril 2010 15ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 28 avril 2012	1,1 % du capital	0,9%
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit du Président-Directeur Général, mandataire social de la Société	AGE du 29 avril 2010 16ème résolution Durée : 24 mois Echéance : 28 avril 2012	0,10 % du capital	0,1%
Augmentation de capital au profit des adhérents à un PEE	AGE du 29 avril 2010 17ème résolution Durée : 26 mois Echéance : 28 juin 2012	1 % du capital	Néant

* Les 14ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème et 21ème résolutions de l'AGM du 30 avril 2009 ont pris fin à l'AGM du 29 avril 2010 qui les renouvelées respectivement par les 11ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème et 17ème résolutions.

(1) Les augmentations de capital réalisées conformément aux 15^e, 16^e et 17^e résolutions de l'AGE du 30 avril 2009 ne devront pas excéder un montant nominal global de 37,5 millions d'euros.

(2) Le montant global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital émis conformément aux 15^e et 16^e résolutions de l'AGE du 30 avril 2009 ne devra pas excéder 2,5 milliards d'euros.